

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Lundi 29 Novembre 2021 à 18h00

REDON Agglomération

Salle le Grénith

Route de Saint-Dolay, 56350 RIEUX

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi vingt-neuf du mois de novembre à dix-huit heures, se sont réunis à RIEUX, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux-mille-vingt-et-un.

Jean-François MARY : Président de séance

Karen LANSON : Secrétaire de séance

Etaient présents :

ALLAIRE : Jean-François MARY, Maryse MARIS, Jean-Paul GAUTIER

AVESSAC : Hubert DU PLESSIS, Marzhina BILLON

BAINS-SUR-OUST : Daniel BARRE,

BEGANNE : Bernard RYO

BRUC-sur-AFF : Philippe ESLAN

FEGREAC : Jérôme RICORDEL, Laetitia BARREAU

GUEMENE-PENFAO : Isabelle BARATHON, Jacques LEGENDRE, Florence DE DEYN, Serge BESNIER

LANGON : Jean-Yves COLLEAUX,

LES FOUGERETS : Yannick CHESNAIS

LIEURON : Rose-Line PREVERT

MASSERAC : Fabrice SANCHEZ

PEILLAC : Philippe JEGOU, Isabelle DERUYTER

PIPRIAC : Franck PICHOT, Brigitte MELLERIN, Jean-Luc LEVESQUE

PLESSE : Aurélie MEZIERE, Bertrand ROUSSEAU

REDON : Pascal DUCHENE, Delphine PENOT, Karen LANSON, Jacques CARPENTIER, Géraldine DENIGOT, Louis LE COZ, Loïc L'HARIDON

RENAC : Patrick BAUDY

RIEUX : Thierry POULAIN, Marie-Claire BONHOMME, Denis HUET

SAINT-GORGON : Patrick GICQUEL

SAINT-JACUT-les-PINS : Didier GUILLOTIN

SAINT-JEAN-la-POTERIE : Alexis MATULL, Jany LE BEL

SAINTE-MARIE : Françoise BOUSSEKEY, Daniel GLOUX

SAINT-NICOLAS-DE-REDON : Albert GUIHARD, Franck HERSEMEULE

SAINT-PERREUX : Lionel JOUNEAU

SAINT-VINCENT-SUR-OUST : Nadège DAVID

SIXT-sur-AFF : René RIAUD, Nathalie BERTY

THEHILLAC : Christian LEMEE

Pouvoirs :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU ;

Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins, donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN.

Excusés (sans pouvoir) :

Philippe RENAUD, délégué de BAINS-SUR-OUST ;

Jacques POULAIN, Maire de CONQUEREUIL ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de SAINT-VINCENT-SUR-OUST,

Rémi BESLE, délégué de PLESSE.

La séance débute avec 48 élus présents à 18h06.

Delphine PENOT et Loïc L'HARIDON ont rejoint l'assemblée à 18h30, avant le vote des délibérations.

En conséquence, le quorum passe à 50 votants.

Rose-Line PREVERT, rejoint l'assemblée à 18h32, après le vote de la délibération n°2.

En conséquence, le quorum passe à 51 votants.

ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE DELIBERATIONS

<i>Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 25 octobre 2021.....</i>	<i>6</i>
DELIBERATIONS.....	6
1. ENVIRONNEMENT.....	6
▪ Délibération n°1_CC_2021_190_ Modification des statuts de la régie déchet...	6
▪ Délibération n°2_CC_2021_191_ Modification des statuts de la régie assainissement.....	8
▪ Délibération n°3_CC_2021_192_ Actualisation du Zonage d'assainissement d'eaux usées pour la commune de Les Fougerêts.....	10
2. AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION.....	13
▪ Délibération n°4_CC_2021_193_ Rapport d'activités 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.....	13
▪ Délibération n°5_CC_2021_194_ Mise à jour du règlement des assemblées de REDON Agglomération.....	17
▪ Délibération n°6_CC_2021_195_ Création d'une nouvelle délégation aux mobilités alternatives et modification du nombre de conseillers communautaires délégués, membres du Bureau Exécutif de REDON Agglomération.....	20
▪ Délibération n°7_CC_2021_196_ Election du Conseiller communautaire délégué aux mobilités alternatives, membre du Bureau Exécutif.....	23
▪ Délibération n°8_CC_2021_197_ SMPEP OUEST 35 : Modification de la désignation des représentants de REDON Agglomération.....	26
▪ Délibération n°9_CC_2021_198_ Signature marché Exploitation Centre de Transfert Omr et Emballages ménagers.....	28
▪ Délibération n°10_CC_2021_199_ Signature marché Collecte, entretien et transports des colonnes aériennes et enterrées.....	30
▪ Délibération n°11_CC_2021_200_ Augmentation du capital de Loire- Atlantique Développement - LAD SPL.....	32

▪	Délibération n°12_CC_2021_201_ Attributions des subventions aux associations et organismes	35
▪	Délibération n°13_CC_2021_202_ Projet Datacenter : Convention de partenariat avec Terralpha.....	38
3.	DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE	41
▪	Délibération n°14_CC_2021_203_ Cession des lots 4 et 5 du Parc d'activités de la Ville Dinais à Plessé	41
▪	Délibération n°15_CC_2021_204_ Dérogation au travail dominical sur la commune de Redon	43
4.	COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS	46
▪	Délibération n°16_CC_2021_205 Compte rendu des délégations données par l'assemblée délibérante au Bureau exécutif et au Président.....	46
	QUESTIONS DIVERSES.....	49

DELIBERATIONS

1. ENVIRONNEMENT

▪ Délibération n°1_CC_2021_190_Modification des statuts de la régie déchet

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/11/2021

Délibération n°1

L'an deux mille vingt et un, lundi vingt-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis à Rieux, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt et un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	50
Votants	58
Vote	
Pour	58
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-Sur-Oust,

Rémi BESLE, délégué de Plessé ;

Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

ENVIRONNEMENT – MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE DECHET

Annexe : Projet de statuts de la régie du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de REDON Agglomération

La présente délibération a pour objet d'approuver la modification de l'article 11 des statuts de la régie du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de REDON Agglomération, portant sur l'abaissement du seuil du quorum du Conseil d'exploitation de la régie Déchet de REDON Agglomération à un tiers (actuellement de moitié).

Rapport de de Monsieur Jérôme RICORDEL, Vice-Président,

VU Le Code Général des Collectivités Locales et particulièrement ses articles L.1412-1, L1412-2 et L2221-1 à 9, L.2221-11 à 14, R.1412-1, R.1412-3, R.2221-1 à 17 et R.2221-63 à 94,

VU la délibération CC_2019_152 du Conseil communautaire du 21/10/2019, créant une régie ayant pour objet d'assurer le service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de REDON Agglomération dotée de la seule autonomie financière selon l'article L.2221-1 du Code susvisé au 1^{er} janvier 2020.

CONSIDERANT le choix de la collectivité d'assurer au 1^{er} janvier 2020 la gestion directe du service public par la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière dont la compétence s'exercera sur tout le territoire de l'Agglomération, exception faite des 6 communes dont la compétence a été transférée au SMICTOM des Pays de Vilaine à savoir : Bruc-sur-Aff, Lieuron, Pipriac, Saint-Ganton, Saint-Just, Sixt-sur-Aff ;

CONSIDERANT la mise en œuvre de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2020 sur la régie de REDON Agglomération,

CONSIDERANT après deux années de fonctionnement du Conseil d'exploitation, la nécessité d'abaisser le seuil actuellement de moitié à un tiers ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 novembre 2021 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie déchet en date du 9 novembre 2021 ;

La modification de l'article 11 des statuts de la régie Déchet de REDON Agglomération est proposée comme suit :
« *Le quorum est réputé atteint lorsque le tiers des membres (titulaires ou suppléants), ayant voix délibérative en exercice, assiste à la séance.*

Dans l'hypothèse où le quorum n'est pas atteint, le Président convoque un nouveau Conseil d'exploitation, cette fois sans contrainte de quorum si l'ordre du jour est identique. »

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver l'abaissement du seuil du quorum du Conseil d'exploitation de la régie Déchet de REDON Agglomération à un tiers (actuellement de moitié) ;**
- **D'adopter la modification proposée à l'article 11 ;**
- **De valider les statuts de la régie du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de REDON Agglomération applicable au 1^{er} janvier 2022 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 58 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 29/11/2021

Le Président,
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°2_CC_2021_191_ Modification des statuts de la régie assainissement**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/11/2021

Délibération n°2

L'an deux mille vingt et un, lundi vingt-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis à Rieux, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt et un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	50
Votants	58
Vote	
Pour	58
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-Sur-Oust,

Rémi BESLE, délégué de Plessé ;

Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

ENVIRONNEMENT – MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE ASSAINISSEMENT

Annexe : Projet de statuts de la régie du service public d'assainissement de REDON Agglomération.

La présente délibération a pour objet d'approuver la modification de l'article 11 des statuts de la régie du service public d'assainissement de REDON Agglomération, portant sur l'abaissement du seuil du quorum du Conseil d'exploitation de la régie Assainissement de REDON Agglomération à un tiers (actuellement de moitié).

Rapport de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Vice-président,

VU Le Code Général des collectivités locales et particulièrement ses articles L.1412-1, L1412-2 et L2221-1 à 9, L.2221-11 à 14, R.1412-1, R.1412-3, R.2221-1 à 17 et R.2221-63 à 94 ;

VU la délibération CC_2019_151 du Conseil communautaire du 21/10/2019, créant une régie d'assainissement de REDON Agglomération dotée de la seule autonomie financière selon l'article L.2221-1 du Code susvisé au 1^{er} janvier 2020.

CONSIDERANT le transfert de la compétence assainissement collectif, assainissement non collectif et la gestion des eaux pluviales au 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDERANT après deux années de fonctionnement du Conseil d'exploitation, la nécessité d'abaisser le seuil de moitié à un tiers ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 novembre 2021 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie assainissement en date du 19 novembre 2021 ;

La modification de l'article 11 des statuts de la régie Assainissement de REDON Agglomération est proposée comme suit :

« Le quorum est réputé atteint lorsque le tiers des membres (titulaires ou suppléants), ayant voix délibérative en exercice, assiste à la séance.

Dans l'hypothèse où le quorum n'est pas atteint, le Président convoque un nouveau Conseil d'exploitation, cette fois sans contrainte de quorum si l'ordre du jour est identique. »

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver l'abaissement du seuil du quorum du Conseil d'exploitation de la régie du service public d'assainissement de REDON Agglomération aux tiers ;**
- **D'adopter la modification proposée à l'article 11 ;**
- **De valider les statuts de la régie assainissement de REDON Agglomération applicable au 1^{er} janvier 2022 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 58 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 29/11/2021
Le Président,
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°3_CC_2021_192_Actualisation du Zonage d'assainissement d'eaux usées pour la commune de Les Fougerêts**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/11/2021

Délibération n°3

L'an deux mille vingt et un, lundi vingt-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis à Rieux, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt et un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	51
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-Sur-Oust,

Rémi BESLE, délégué de Plessé.

Rose-Line PREVERT, Maire de LIEURON, rejoint l'assemblée à 18h32.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

ENVIRONNEMENT - ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES POUR LA COMMUNE DE LES FOUGERETS.

La présente délibération a pour objet d'approuver et valider la réalisation par la commune de Les Fougerêts de l'enquête publique nécessaire à l'actualisation du zonage d'assainissement d'eaux usées de Les Fougerêts.

Rapport de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Vice-Président,

Fin 2019, la commune de Les Fougerets avait lancé un travail d'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées, en parallèle de la mise à jour de son Plan Local d'Urbanisme – PLU- et de l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales. Il est d'usage de mener ces études en parallèle d'un point de vue technique

et financier. REDON Agglomération restera associé à la démarche ayant l'exercice de la compétence sur les réseaux d'assainissement collectif.

VU le Code Général des collectivités locales et particulièrement l'article L2224-10 ;

VU l'arrêté de mise à l'enquête N°2021-21 du 2 novembre 2021 prescrivant l'enquête publique conjointe sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme - PLU, de l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et de l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ayant rendu obligatoire le transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communes aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020, les communautés urbaines et les métropoles les exerçant déjà à titre obligatoire ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°35-2019-12-27-009 portant modification des statuts de REDON Agglomération du 31 décembre 2019 avec prise de compétence notamment dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDERANT le transfert de la compétence assainissement collectif, assainissement non collectif et la gestion des eaux pluviales au 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDERANT le lancement de l'étude du zonage d'assainissement fin 2019, dans le cadre de la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Les Fougerêts ;

CONSIDERANT la nécessaire réflexion menée sur le zonage d'assainissement des eaux usées lors de la révision d'un PLU, et par conséquent le bienfondé de mener la mise à jour du PLU en parallèle à l'actualisation du zonage d'assainissement d'eaux usées ;

CONSIDERANT la nécessaire cohérence entre les dispositions définies au PLU et des zonages d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales ;

CONSIDERANT l'engagement de REDON Agglomération et de la commune de Les Fougerêts à travailler conjointement pour actualiser le zonage d'assainissement des eaux usées et élaborer le zonage d'assainissement des eaux pluviales ;

CONSIDERANT le lancement de l'enquête publique du 22/11/2021 au 22/12/2021 pour le PLU et l'intérêt pour REDON Agglomération et la commune de Les Fougerêts de lancer l'enquête publique pour l'actualisation du zonage d'assainissement d'eaux usées ;

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie du service public d'Assainissement en date du 19/11/2021.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver et valider la réalisation par la commune de Les Fougerêts de l'enquête publique nécessaire à l'actualisation du zonage d'assainissement d'eaux usées par délégation de REDON Agglomération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 29/11/2021
Le Président,
Jean-François MARY

2. AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION

▪ Délibération n°4_CC_2021_193_Rapport d'activités 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/11/2021

Délibération n°4

L'an deux mille vingt et un, lundi vingt-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis à Rieux, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt et un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	51
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-Sur-Oust,

Rémi BESLE, délégué de Plessé.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Annexes : Procès-Verbaux Commission Consultative des Services Publics Locaux des 17 novembre 2020, 10 décembre 2020 et 26 janvier 2021.

La présente délibération a pour objet d'approuver et de prendre acte du rapport d'activités 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux – CCSPL.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

La Commission Consultative des Services Publics Locaux - CCSPL a pour vocation de permettre l'expression des usagers et de donner son avis sur les services publics, par la voie des associations représentatives. Elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Fonctionnement de la commission :

Conformément aux dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu des dispositions de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Conseil communautaire réuni le 7 septembre 2020, a procédé à la désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La commission se compose de 11 membres comme suit :

- 6 délégués communautaires titulaires avec 6 délégués communautaires suppléants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Delphine PENOT	Philippe JEGOU
Fabrice SANCHEZ	Loic L'HARIDON
Jérôme RICORDEL	Aurélien MEZIERE
Yohann MORISOT	Louis LE COZ
Christian LEMEE	Patrick BAUDY
Fabienne COTTAIS	Marc CHRISTIE

- 5 associations locales qui délèguent leur représentant, comme suit :

Association UFC – Que Choisir
Association Comité de défense des usagers et promotion de la gare
Association UDAF 35 – association familiales du Pays de Redon
Association Les Hydrophiles
Association Conseil de Développement.

La CCSPL est présidée par le Président de REDON Agglomération ou son représentant.

Attribution de la commission :

Les attributions de la commission sont celles fixées à l'article L 1413-1 du C.G.C.T. Son fonctionnement s'établit comme suit :

- En séance annuelle :

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- o Le rapport mentionné à l'article L.1411-3 établi par chaque délégataire de service public, comprenant les comptes et la totalité des opérations afférentes à chaque délégation ;
- o Un bilan d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- o Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement set sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères (conformément à l'article L.224-5 du C.G.C.T.).

- En séance périodique :

La commission est consultée obligatoirement pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- o Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce, au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ;
- o Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;

- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;
 - Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service ;
 - Modes de gestion et règlements de service.
- Conformément au CGCT, le Président de la commission présente à son assemblée délibérante ou son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.
- Ce délai n'ayant pas pu être tenu, il est proposé au Conseil communautaire d'y remédier aujourd'hui.

Rapport d'activités CCSPL 2020

L'installation du nouveau mandat 2020-2026 a permis le renouvellement de la CCSPL au travers de deux délibérations :

- La délibération n°CC_2020_83 en date du 15 juillet 2020 portant création et fixation des conditions de dépôts des candidatures de la CCSPL ;
- La délibération n°CC_2020_90 en date du 7 septembre 2020 procédant à l'installation et à l'élection des membres de la CCSPL.

La CCSPL s'est réunie les 17 novembre et 10 décembre 2020. Elle a pris acte et rendu avis à cette occasion sur les sujets suivants :

1. Réunion du 17 novembre 2020 - ordre du jour :
 - Rapport des délégataires 2019 eau potable, assainissement collectif et non collectif (avis favorable) ;
 - Rapport annuel des déchets 2019 (avis favorable) ;
 - Rapport sur le prix et la qualité du service public 2019 eau (avis favorable) ;
 - Rapport sur le prix et la qualité du service public 2019 assainissement (avis favorable).

2. Réunion du 10 décembre 2020 - ordre du jour :
 - Choix du mode de gestion des services publics eau et assainissement sur le territoire de REDON Agglomération étant donné les contrats en cours aux échéances fin 2021 et 2022 (avis favorable).

3. Un avis de la commission a été sollicité le 26 janvier 2021 concernant la nouvelle délibération corrective sur le choix du mode de gestion du service public assainissement collectif du secteur 44,56 et la ville de Redon (correction d'une erreur matérielle de date de fin de contrat de concession sur la commune de Fégréac) (avis favorable).

Ces avis ont été notifiés dans les délibérations prises par le Conseil communautaire :

- CC_2020_210 du 23 novembre 2020 rapport annuel déchets 2019 ;
- CC_2020_211 du 23 novembre 2020 RPQS 2019 ;
- CC-2020_251 du 23 novembre 2020 rapports annuels des délégataires 2019 ;
- CC_2020_253, 254, 255 du 14 décembre 2020 ;
- CC_2021_28 du 15 février 2021.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver et de prendre acte du rapport d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de REDON Agglomération pour l'année 2020 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 29/11/2021
Le Président,
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°5_CC_2021_194_Mise à jour du règlement des assemblées de REDON Agglomération**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/11/2021

Délibération n°5

L'an deux mille vingt et un, lundi vingt-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis à Rieux, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt et un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	51
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-Sur-Oust,

Rémi BESLE, délégué de Plessé.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – MISE A JOUR DU REGLEMENT DES ASSEMBLEES DE REDON AGGLOMERATION

Annexe : Projet de mise à jour du règlement intérieur des assemblées de REDON Agglomération

La présente délibération a pour objet d'approuver la mise à jour du règlement intérieur des assemblées de REDON Agglomération.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-8 et L5211-1 porte obligation d'élaboration d'un règlement intérieur.

Le règlement des assemblées a été adopté par délibération n° 2020_CC_301 par le Conseil communautaire en séance du 14 décembre 2020.

Selon le titre 4 du règlement intérieur, toute modification du règlement, hormis les dispositions législatives et réglementaires intégrées de plein droit, fait obligatoirement l'objet d'un nouveau vote de l'assemblée délibérante.

La première année de fonctionnement du nouveau mandat 2020-2026 a permis de repérer les corrections à opérer. Il s'ensuit la nécessité de mise à jour du règlement intérieur.

En synthèse, les propositions de modifications portent sur des modalités de fonctionnement (quorum de la Commission Consultative des Services Publics Locaux mis en place par le règlement intérieur de la commission) et des erreurs matérielles repérées dans l'énoncé.

VU la délibération n°2020_CC_301 du 14 décembre 2020 adoptant le règlement intérieur des assemblées et précisant dans son titre 4 les modalités de modification ;

VU la délibération n°2021_BEX_43 du 8 novembre 2021 approuvant le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

CONSIDERANT qu'il est proposé les modifications suivantes :

Titre 2 – chapitre 6 – article 47 – les commissions thématiques de travail et les conseils d'exploitations - compte-rendu

« Toute réunion de commission fait l'objet d'un compte-rendu adressé aux membres de la commission et aux membres du Bureau Exécutif » **est remplacé par** « Toute réunion de commission fait l'objet d'un compte-rendu adressé aux membres de la commission et **rapporté** aux membres du Bureau Exécutif ».

Titre 2 – chapitre 6 – article 48 – mise en place de conseils d'exploitation des régies dotées de la seule autonomie financière

L'appellation « Régie « Chantier d'insertion poterie » **est remplacée par** « Régie « Chantier décoration sur faïence »

Titre 2 – chapitre 8 – article 57 – Fonctionnement de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

« Les réunions de la commission ne sont pas soumises aux conditions de quorum et ne sont pas publiques » **est remplacé par** « les réunions de la commission sont soumises aux conditions de quorum à la majorité absolue des voix délibératives (moitié + une voix) et ne sont pas publiques ».

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver la mise à jour du règlement intérieur des assemblées de REDON Agglomération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 29/11/2021
Le Président,
Jean-François MARY

- **Délibération n°6_CC_2021_195_ Création d'une nouvelle délégation aux mobilités alternatives et modification du nombre de conseillers communautaires délégués, membres du Bureau Exécutif de REDON Agglomération**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/11/2021

Délibération n°6

L'an deux mille vingt et un, lundi vingt-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis à Rieux, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt et un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	51
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-Sur-Oust,

Rémi BESLE, délégué de Plessé.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – CREATION D'UNE NOUVELLE DELEGATION AUX MOBILITES ALTERNATIVES ET MODIFICATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNATAIRES DELEGUES AU BUREAU EXECUTIF

La présente délibération a pour objet d'approuver :

- *La création d'une nouvelle délégation autour des mobilités alternatives dont le périmètre couvre les champs suivants :*
 - *Le covoiturage ;*
 - *Le plan vélo ;*
 - *Les mobilités décarbonées ;*
 - *Les gares, pôle d'échange multimodal et dessertes ferroviaires.*

- *Les infrastructures et mobilités.*
- *L'augmentation du nombre des Conseillers communautaires délégués, membres du Bureau Exécutif de REDON Agglomération composé actuellement de 14 Vice-Présidents et de 3 Conseillers Communautaires Délégués. La modification porte sur un Conseiller communautaire délégué supplémentaire délégué aux mobilités alternatives.*

La présente délibération vient amender la délibération n°_CC_2020_72 du 15 juillet 2020 portant détermination du nombre de Vice-président et des autres membres du Bureau exécutif de REDON Agglomération.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement fixé par le Conseil Communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du Conseil, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

En outre, l'article L. 5211-10 du CGCT précise que le Bureau Exécutif est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

VU l'arrêté inter-préfectoral du 28 octobre 2019 portant composition du Conseil communautaire de REDON Agglomération à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 et fixant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

VU la délibération n°CC_2020_72 du 15 juillet 2020 portant détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau exécutif de REDON Agglomération et fixant le nombre des autres membres du Bureau exécutif à 3.

CONSIDERANT que le nombre de Vice-Présidents reste inchangé ;

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers communautaires soient membres du Bureau Exécutif, en sus des vice-présidents, sans limitation de nombre ;

CONSIDERANT la nécessité de déployer une nouvelle délégation autour des mobilités alternatives.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver la création de la nouvelle délégation aux mobilités alternatives ;**
- **D'approuver l'augmentation du nombre des conseillers communautaires délégués, membres du Bureau Exécutif à 4 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 29/11/2021
Le Président,
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°7_CC_2021_196_ Election du Conseiller communautaire délégué aux mobilités alternatives, membre du Bureau Exécutif**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/11/2021

Délibération n°7

L'an deux mille vingt et un, lundi vingt-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis à Rieux, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt et un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	51
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-Sur-Oust,

Rémi BESLE, délégué de Plessé.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – ELECTION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE AUX MOBILITES ALTERNATIVES, MEMBRE DU BUREAU EXECUTIF

Annexe : Procès-verbal

La présente délibération a pour objet d'approuver l'élection d'un Conseiller communautaire délégué aux mobilités alternatives, membre du Bureau Exécutif.

La présente délibération vient amender la délibération n°_CC_2020_74 du 15 juillet 2020 portant élection des conseillers communautaires délégués, membres du Bureau exécutif de REDON Agglomération.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

La possibilité est donnée aux communautés de pouvoir désigner des Conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau Exécutif, autres que le Président et les Vice-Présidents.

Dans ce cadre, et par délibérations distinctes (délibérations n°CC_2020_72 du 15 juillet 2020 et n° CC_2021_195 du 29 novembre 2021 modifiant la précédente), a été fixé le nombre d'autres membres du Bureau exécutif de REDON Agglomération, à savoir 4 membres.

Il est rappelé que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau exécutif.

A l'instar de l'élection des Vice-présidents, il convient, eu égard notamment à la jurisprudence en la matière, de procéder à l'élection d'un nouveau Conseiller communautaire délégué aux mobilités alternatives, membre du Bureau exécutif de REDON Agglomération, au scrutin secret, uninominal à trois tours, à la majorité absolue.

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et notamment son article 35 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 28 octobre 2019 portant composition du Conseil communautaire de REDON Agglomération à compter du renouvellement général des Conseils municipaux de mars 2020 et fixant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

VU la délibération n°CC_2020_72 du 15 juillet 2020, déterminant le nombre de Vice-présidents et celui des autres membres du Bureau exécutif de REDON Agglomération ;

VU la délibération n°CC_2021_195 du 29 novembre 2021, modifiant le nombre de Vice-présidents et celui des autres membres du Bureau exécutif de REDON Agglomération ;

VU la délibération n°CC_2020_74 du 15 juillet 2020 portant élection des Conseillers communautaires délégués, membres du bureau exécutif de REDON Agglomération ;

VU le procès-verbal de l'élection des autres membres du Bureau exécutif en date du 15 juillet 2020 annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin.

CONSIDERANT qu'en l'absence de dispositions légales particulières, le nouveau Conseiller communautaire délégué aux mobilités alternatives, membre du Bureau exécutif, doit être élu au scrutin secret, uninominal à trois tours, à la majorité absolue ;

CONSIDERANT le bon déroulé des opérations de vote.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver l'élection d'un Conseiller communautaire délégué aux mobilités alternatives, membre du Bureau Exécutif ;**
- **De proclamer Monsieur Franck PICHOT, Conseiller communautaire délégué aux mobilités alternatives, élu membre du Bureau Exécutif et le déclare installé ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 29/11/2021

Le Président,

Jean-François MARY

▪ **Délibération n°8_CC_2021_197_SMPEP OUEST 35 : Modification de la désignation des représentants de REDON Agglomération**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/11/2021

Délibération n°8

L'an deux mille vingt et un, lundi vingt-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis à Rieux, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt et un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	51
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-Sur-Oust,

Rémi BESLE, délégué de Plessé.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – SMPEP OUEST 35 : MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION

La présente délibération a pour objet d'approuver la modification de désignation des représentants de REDON Agglomération au sein du Comité syndical et de la Commission territoriale du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable Ouest 35 - SMPEP Ouest 35 - (communes de Lieuron, Bruc sur Aff, Pipriac, Langon, Sixt-sur-Aff, Sainte-Marie, Saint-Ganton, Renac, Saint-Just, La-Chapelle-de-Brain)

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU les articles L. 5211-20, 5212-7 et 5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CC_2020_136 du 7 septembre 2020 confirmant l'adhésion et désignant les représentants de REDON Agglomération au sein du comité syndical et de la commission territoriale du syndicat d'eau potable SMPEP Ouest 35 (communes de Lieuron, Bruc sur Aff, Pipriac, Langon, Sixt-sur-Aff, Sainte-Marie, Saint-Ganton, Renac, Saint-Just, La-Chapelle-de-Brain)

VU la délibération n°CC_2021_172 du 25 octobre 2021 approuvant les modifications statutaires du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable Ouest 35 - SMPEP Ouest 35 - notamment dans son article 4 l'évolution du nombre de représentants délégués élus de la collectivité ;

CONSIDERANT la prise de compétence eau et assainissement par REDON Agglomération au 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDERANT le mode de gouvernance de chaque syndicat et la nécessité de désigner les délégués syndicaux représentant REDON Agglomération auprès du Comité Syndical SMPEP Ouest 35 ;

CONSIDERANT les nouveaux statuts du SMPEP 35 faisant évoluer le nombre de représentants de la collectivité soit 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver la modification de désignation des représentants de REDON Agglomération au sein du Comité syndical et de la Commission territoriale du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable Ouest 35 ;**
- **De valider la nouvelle représentation de REDON Agglomération au sein du SMPEP Ouest 35 :**

Prénom – NOM	Syndicat	Titulaire/Suppléant	Fonction (Maire ou Conseiller)
Fabrice SANCHEZ	SMPEP Ouest 35	Titulaire (ne change pas)	Maire
Patrick BAUDY	SMPEP Ouest 35	Titulaire (ne change pas)	Maire
Yohan MORISOT	SMPEP Ouest 35	Suppléant (ne change pas)	Maire
Daniel MAHE	SMPEP Ouest 35	Suppléant (ne change pas)	Maire
Louis LE COZ	SMPEP Ouest 35	Titulaire	Conseiller Municipal
Delphine PENOT	SMPEP Ouest 35	Suppléant(e)	Conseillère Municipale

- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 29/11/2021
Le Président,
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°9_CC_2021_198_Signature marché Exploitation Centre de Transfert Omr et Emballages ménagers**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/11/2021

Délibération n°9

L'an deux mille vingt et un, lundi vingt-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis à Rieux, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt et un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	51
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-Sur-Oust,

Rémi BESLE, délégué de Plessé.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – SIGNATURE MARCHE EXPLOITATION CENTRE DE TRANSFERT OMR ET EMBALLAGES MENAGERS

La présente délibération a pour objet d'approuver et autoriser Monsieur le Président à signer le marché relatif à l'exploitation du Centre de Transfert de REDON Agglomération.

Rapport de Monsieur Louis LE COZ, Conseiller délégué,

VU le Code de la Commande Publique ;

VU l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 novembre 2021 pour procéder à l'attribution du marché.

L'objet de la consultation portait sur l'exploitation du centre de transfert des ordures ménagères et des emballages ménagers collectés sur le territoire de REDON Agglomération.

L'exploitation du site comprend :

- La réception des déchets ménagers et assimilés : Ordures Ménagères Résiduelles, Emballages ;
- Le chargement dans les véhicules de transport ;
- La pesée des véhicules déposants et établissement des bons de pesée correspondants ;
- L'entretien courant du site et de tous ses biens le composant.

La consultation, composée d'un lot unique, a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, sans prestations supplémentaires éventuelles ni variantes.

L'avis de marché a été publié le 17 septembre 2021 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics - BOAMP et au Journal Officiel de l'Union européenne - JOUE. La remise des offres était fixée au 18 octobre 2021, 12h00.

La forme du marché est un marché ordinaire à prix forfaitaire. Il est conclu pour une durée ferme de deux ans, reconductible deux fois par période annuelle soit une durée maximale de quatre ans.

À la date de réception des offres, un pli a été reçu. L'offre a été analysée par le pôle Environnement.

Au vu du rapport d'analyse présenté à la Commission d'Appel d'Offre du 10 novembre 2021, celle-ci a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SECHE ENVIRONNEMENT (SIRET n° 392 585 279 00046) pour un montant de 139 440,00 € HT/an soit 557 760,00 € HT sur la durée maximale du marché.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit marché public ainsi que tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 29/11/2021
Le Président,
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°10_CC_2021_199_Signature marché Collecte, entretien et transports des colonnes aériennes et enterrées**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/11/2021

Délibération n°10

L'an deux mille vingt et un, lundi vingt-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis à Rieux, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt et un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	51
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-Sur-Oust,

Rémi BESLE, délégué de Plessé.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – SIGNATURE DU MARCHE DE COLLECTE, ENTRETIEN ET TRANSPORT DES COLONNES AÉRIENNES ET ENTERRÉES.

La présente délibération a pour objet d'approuver et autoriser Monsieur le Président à signer le marché relatif à la collecte, l'entretien et au transport des colonnes aériennes et enterrées.

Rapport de Monsieur Louis LE COZ, Conseiller délégué,

VU le Code de la Commande Publique ;

VU l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 novembre 2021 pour procéder à l'attribution du marché.

L'objet de la consultation portait sur la collecte, le transport et l'entretien des colonnes aériennes et enterrées présentes sur le territoire de REDON Agglomération (hors communes gérées par le SMICTOM).
Ces colonnes collectent les papiers-journaux-magazines, les emballages, les verres et les ordures ménagères.

La consultation, composée d'un lot unique, a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, sans prestations supplémentaires éventuelles ni variantes.

L'avis de marché a été publié le 17 septembre 2021 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics - BOAMP et au Journal Officiel de l'Union européenne - JOUE. La remise des offres était fixée au 18 octobre 2021, 12h00.

La forme du marché est un marché ordinaire à prix unitaire. Il est conclu pour une durée ferme de trois ans, reconductible une fois pour une année soit une durée maximale de quatre ans.

À la date de réception des offres, deux plis ont été reçus. L'offre a été analysée par le pôle Environnement.

Au vu du rapport d'analyse présenté à la Commission d'Appel d'Offre du 10 novembre 2021, celle-ci a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise MINERIS (SIRET n° 479 523 045 00058) pour un montant estimé de 236 153,80 € HT/an soit 944 615,20 € HT sur la durée maximale du marché.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit marché public ainsi que tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 29/11/2021

Le Président,
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°11_CC_2021_200_Augmentation du capital de Loire-Atlantique Développement - LAD SPL**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/11/2021

Délibération n°11

L'an deux mille vingt et un, lundi vingt-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis à Rieux, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt et un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	51
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-Sur-Oust,

Rémi BESLE, délégué de Plessé.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – AUGMENTATION DU CAPITAL DE LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT - SPL

La présente délibération a pour objet d'approuver l'augmentation de capital de Loire-Atlantique Développement - SPL de 2.000.000 €.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

L'aide au développement des projets des territoires est notamment portée par la mobilisation coordonnée des structures du "partenariat Loire-Atlantique", Loire-Atlantique Développement (LAD-SELA, LAD-SPL et CAUE 44), l'Agence foncière départementale et Habitat 44.

Loire-Atlantique Développement propose des actions notamment dans les champs de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, en particulier dans le domaine du renouvellement urbain et du conseil d'opportunité sur l'ensemble des opérations d'aménagement et de développement, ce qui constitue une première réponse à la demande des collectivités.

Loire-Atlantique Développement place au coeur de son projet stratégique "Être l'agence des transitions à horizon 2030", l'accompagnement opérationnel de projets vertueux, sobres en consommation foncière et contribuant à la réalisation d'équipements respectant les objectifs de réduction de l'empreinte carbone.

Afin de donner les moyens à LAD-SPL d'accompagner au mieux les territoires dans leur transition vers un modèle d'aménagement durable plus sobre en foncier, l'assemblée départementale, lors de sa session relative au vote du budget primitif 2021 des 8 au 10 février 2021, s'est prononcée favorablement à une augmentation de son capital social de 2 000 000 €, assurée intégralement par le Département de Loire-Atlantique, actionnaire majoritaire. Cette augmentation de capital de LAD-SPL se traduira par l'émission de 20 000 actions nouvelles valorisées à la valeur nominale de 100 € chacune, portant le capital social à 2 600 000 €.

Dans la mesure où seul le Département participe à cette augmentation de capital, le Département détiendrait environ 86,90 % du capital.

A ce titre, il importe de renoncer à l'exercice du droit préférentiel de souscription.

Soucieux de conforter Loire-Atlantique Développement, comme l'agence d'ingénierie publique au service de toutes les collectivités locales du département, la gouvernance des instances de LAD - SPL reste inchangée avec 18 administrateurs dont :

- 7 administrateurs au titre du Département de Loire-Atlantique ;
- 1 administrateur de la Région des Pays de la Loire ;
- 6 administrateurs au titre du collège des EPCI avec représentant direct au Conseil d'Administration (Nantes Métropole, CARENE, Cap Atlantique, Communauté de Communes Erdre et Gevres, REDON Agglomération, Communauté de Communes du Pays d'Ancenis) ;
- 3 administrateurs représentants communs de l'assemblée spéciale au Conseil d'Administration de LAD-SPL au titre des 11 autres EPCI du département sans représentant direct au Conseil d'Administration ;
- 1 administrateur représentant commun de l'assemblée spéciale au Conseil d'Administration de LAD-SPL au titre du collègue des communes et groupements de communes, actionnaires de LAD-SPL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, plus particulièrement, les articles L 1521-1 et Suivants ;

VU les statuts de Loire-Atlantique Développement – SPL ;

VU la délibération de l'assemblée départementale du 8 février 2021 ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver l'augmentation de capital de Loire-Atlantique Développement-SPL de 2.000.000€ (deux millions d'euros) ;**
- **De valider que cette augmentation de capital puisse être souscrite uniquement par le Département de Loire-Atlantique ;**
- **De renoncer d'ores et déjà à l'exercice du droit préférentiel de souscription et donc à participer à l'augmentation de capital ;**
- **D'approuver la composition inchangée du Conseil d'administration ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires d'exécution de la présente délibération et notamment au sein des organes de Loire-Atlantique Développement-SPL ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 29/11/2021

Le Président,
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°12_CC_2021_201_ Attributions des subventions aux associations et organismes**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/11/2021

Délibération n°12

L'an deux mille vingt et un, lundi vingt-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis à Rieux, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt et un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	51
Votants	55
Vote	
Pour	55
Contre	0
Abstention	4

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-Sur-Oust,

Rémi BESLE, délégué de Plessé.

Ne prennent pas part au débat ni au vote les élus siégeant dans les associations :

- Pour Campus Esprit : Jean-François MARY, Albert GUIHARD, Jacques CARPENTIER, Françoise BOUSSEKEY.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE – ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

La présente délibération a pour objet d'approuver l'attribution des subventions aux associations et organismes, ayant déposé une demande de financement dans le cadre de la campagne 2021.

Rapport de Monsieur Daniel BARRE, Vice-Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-7 ;

VU la délibération n°CC_2021_85 du Conseil communautaire du 19 avril 2021, la délibération n°CC_2021_109 du Conseil communautaire du 25 mai 2021, la délibération n°CC_2021-122 du Conseil communautaire du 28 juin 2021 et la délibération n°CC_2021_182 du Conseil Communautaire du 25 octobre 2021 portant sur l'attribution des subventions aux associations et organismes pour l'année 2021.

CONSIDERANT l'ouverture des crédits au budget primitif 2021 pour le versement de subventions aux associations, au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement et au chapitre 204 pour celles en investissement ;

CONSIDERANT la réception de demandes de subventions pour l'année 2021, destinées à soutenir le fonctionnement des associations, voire l'investissement ou à accompagner également l'organisation des manifestations sur le territoire ;

CONSIDERANT que l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € entraîne l'obligation d'établir une convention avec la collectivité versante (loi n°2000-321 du 12 avril 2000), étant précisé que tout conventionnement peut être exigé, à la discrétion de la collectivité versante, pour toute subvention inférieure à 23 000 €

CONSIDERANT l'examen et avis des dossiers de demandes par les commissions, pour les montants figurants ci-dessous :

Association / Organisme	Action	Propositions 2021
Secours Populaire	Aide au fonctionnement	284,52 €
Croix Rouge	Aide au fonctionnement	2 688,00 €
CODEC Comité d'Organisation des Epreuves Cyclistes de la Ville de Redon	Championnat de Bretagne de Cyclo-Cross Masters	1 000,00 €
EPV - Energies Citoyennes en Pays de Vilaine	Projet ELFE « Expérimentons Localement La Flexibilité Energétique »	20 000,00 €
GIP Campus Connecté	Aide au fonctionnement	12 500,00 €
GIP Campus FABLAB	Aide au fonctionnement	25 000,00 €
GIP Campus FABLAB	Aide à l'investissement	5 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES 2021		66 472,52 €

CONSIDERANT la volonté de REDON Agglomération de maintenir sa politique de soutien aux associations ;

CONSIDERANT l'intérêt des projets entrepris par ces associations,

CONSIDERANT la nécessité d'encadrer les rythmes de versement en fonction de la réalisation de l'objet de la subvention.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver l'attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2021 pour les montants figurant dans le tableau ci-dessus ;**
- **De préciser que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2021 du budget administration générale.**
- **D'arrêter les conditions de versement des subventions, dans chacun des courriers d'attribution ou les conventions, en fonction de l'objet de la subvention ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 55 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 29/11/2021
Le Président,
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°13_CC_2021_202_Projet Datacenter : Convention de partenariat avec Terralpa**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/11/2021

Délibération n°13

L'an deux mille vingt et un, lundi vingt-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis à Rieux, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt et un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	51
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUINEAU ; Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-Sur-Oust,

Rémi BESLE, délégué de Plessé.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – PROJET DATACENTER : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC TERRALPHA

Annexe Convention de partenariat entre REDON agglomération et Terralpa

La présente délibération a pour objet d'approuver et autoriser REDON Agglomération et Terralpa à signer une convention qui a pour objet de concrétiser leur rapprochement pour la mise en service d'un Datacenter, en accédant à une offre de transport de données ultra haut débit, à faible latence, qui confère de ce fait performance, résilience, sécurité et souveraineté inédites.

Rapport de Monsieur Lionel JOUINEAU, Vice-Président,

VU l'article L 5211-10 du Code des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°CC_2020_77 du Conseil communautaire du 15 juillet 2020 autorisant le Président à signer tout type de conventions ainsi que les avenants s'y rapportant pour le compte de REDON Agglomération.

CONSIDERANT que l'article L.1425-1 du CGCT donne une compétence facultative à la collectivité pour établir et exploiter « *des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L. 32 du code des postes et communications électroniques* » ;

CONSIDERANT qu'un des axes stratégiques de REDON Agglomération est de tendre vers un territoire d'excellence numérique.

Dès 2017, dans sa tradition d'innovation permanente, REDON Agglomération a initié une réflexion pour faire de notre pays, un territoire intelligent, où, de la formation à l'hébergement et à l'exploitation des données, chaque brique constitue un écosystème local breton. Chacun peut en effet le constater, les outils numériques ne sont plus une option dans notre vie professionnelle ou personnelle. Nous confions ainsi l'essentiel des données que nous produisons à nos terminaux ou nos Smartphones. Dès lors il est essentiel que les pouvoirs publics et les collectivités mettent en place les conditions d'une souveraineté qui protège les intérêts de nos citoyens et de nos entreprises.

Nourrie lors du précédent mandat, cette ambition s'est vue confortée par notre assemblée, qui l'a inscrite dans le projet de territoire 2021/2026, feuille de route de notre mandature. Nous sommes conscients que les enjeux de la transition écologique trouvent des ressources dans le numérique. Les grands groupes, dits GAFA, l'ont bien compris et sont engagés dans une course effrénée aux parts de marché, faisant du Cloud la ruée vers l'or du 21e siècle, souvent au prix des considérations éthiques, de protection des droits des individus et des intérêts économiques de notre pays.

Ce marché "Cloud" européen devrait progresser de 53 à 260 milliards d'euros en 2027, soit autant que les télécommunications. Ce nuage repose pourtant sur une matérialité qu'on ne peut ignorer, sauf à la sous-traiter : les data center. Développer le numérique, cela veut donc dire aussi développer les Datacenter.

Nous faisons le choix de soutenir l'émergence locale d'un, ou plusieurs, **Data Center de proximité visant à mutualiser les besoins de nos communes et de leurs acteurs, à réduire les distances parcourues par les données en en diminuant l'empreinte écologique et à favoriser l'économie locale.**

Les prérequis sont la disponibilité électrique, la fibre noire et la récupération de la chaleur. Nous disposons de ces atouts.

C'est pourquoi, REDON Agglomération se donne les moyens de fédérer les acteurs locaux, nationaux et au-delà pour imaginer, concevoir et réaliser un nouveau modèle de Data Center Ecoresponsable, économiquement performant et garantissant le respect du Règlement Général sur la Protection des Données.

Pour ce faire, et sans préjuger du véhicule de portage futur, REDON Agglomération souhaite mener une réflexion collective ouverte aux compétences d'experts locaux ou nationaux. C'est le cas aujourd'hui avec la société Terralpha, filiale du Groupe SNCF et propriétaire des fibres noires du groupe (réseau maillé de fibres optiques de près de 20 000 Kms, unique sur le territoire national) et présente au Pôle d'Echange Multimodal de Redon.

La position géographique de Redon, située au cœur d'un nœud ferroviaire est un atout stratégique et différenciant. En plus de répondre aux nouveaux usages numériques (streaming vidéo, visio-conférence, télétravail, télé-production, 5G, et demain les objets connectés, la robotique), cette position nous permet aussi de répondre aux défis de la cybersécurité (meilleure redondance et secours des données, grâce à la faible latence proposée par le réseau Terralpha), et par là même favorise les synergies avec nos offres de formation locales, diplômantes et qualifiantes (campus industrie, campus connecté, parcours sécurité, ...).

Notre volonté commune de travailler à la définition d'un nouveau modèle de Data Center, économiquement performant et écoresponsable nécessite de structurer le cadre de nos discussions et de notre partenariat au travers d'une charte de coopération. Elle vous est présentée ci-joint.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver et autoriser REDON Agglomération et Terralpha à signer une convention qui a pour objet de concrétiser leur rapprochement pour la mise en service d'un Datacenter ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à constituer un comité de pilotage Adhoc, ouvert à Terralpha et ses représentants, ainsi qu'à tout acteur de la filière de conception, de construction, d'aménagement et de gestion de l'écosystème Data Center qui en exprimerait la candidature dans le futur, sans préjuger des conditions effectives dans lesquelles REDON Agglomération souhaitera réaliser son projet
- D'autoriser Monsieur le Président à négocier des chartes similaires avec d'autres acteurs dans le futur et les présenter au Conseil Communautaire ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou à son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 29/11/2021
Le Président,
Jean-François MARY

3. DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE

- **Délibération n°14_CC_2021_203_ Cession des lots 4 et 5 du Parc d'activités de la Ville Dinais à Plessé**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/11/2021

Délibération n°14

L'an deux mille vingt et un, lundi vingt-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis à Rieux, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt et un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	50
Votants	58
Vote	
Pour	58
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-Sur-Oust,

Rémi BESLE, délégué de Plessé.

Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE - CESSION DES LOTS 4 ET 5 DU PARC D'ACTIVITES DE LA VILLE DINAIS A PLESSE

Annexes :

- *Présentation du projet de Maison funéraire (plan de situation, esquisses) ;*
- *Avis des services des domaines.*

La présente délibération a pour objet d'approuver la cession des lots 4 et 5 du Parc d'Activités de la Ville Dinais à Plessé, d'une surface de 2440 m², aux conditions susmentionnées à la Monsieur Yohann ROLLAIS ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituera pour un montant de 48 800 euros hors taxes.

Rapport de Madame Françoise BOUSSEKEY, Vice-présidente,

REDON Agglomération exerce sa compétence en matière de Développement Economique pour permettre aux entreprises et aux porteurs de projets de s'installer et de se développer sur le territoire. En ce sens, le parcours résidentiel est un des enjeux majeurs de développement. C'est pourquoi REDON Agglomération assure la gestion de 30 Parcs d'Activités et commercialise 9 d'entre eux pour permettre à des porteurs de projet d'accéder à un terrain.

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-37 ;

VU l'avis de France Domaine du 11 mars 2021.

CONSIDERANT que la Chambre Funéraire a confirmé son souhait d'acquérir les lots 4 et 5 du Parc d'Activités de la Ville Dinais à Plessé pour y construire un bâtiment d'environ 175 m², et y aménager un cheminement piétonnier végétalisé ;

CONSIDERANT qu'il convient de rappeler :

- La cession à la chambre funéraire des lots 4 et 5 de 2440 m² au total du Parc d'Activités de la Ville Dinais sur la commune de Plessé au prix de 20 euros HT/m² ;
- Le plan de bornage édité par géomètre expert le 24 juin 2013 ;
- Que la vente sera soumise à T.V.A. au taux applicable le jour de la signature de la vente définitive et se conformera aux instructions fiscales ;
- La cession sera soumise aux conditions suspensives usuelles et notamment à celle de l'obtention des autorisations de construire nécessaires à la réalisation du projet.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver la cession des lots 4 et 5 du Parc d'Activités de la Ville Dinais à Plessé, d'une surface de 2440 m², aux conditions susmentionnées à la Monsieur Yohann ROLLAIS ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituera pour un montant de 48 800 euros hors taxes ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 58 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 29/11/2021
Le Président,
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°15_CC_2021_204_ Dérogation au travail dominical sur la commune de Redon**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/11/2021

Délibération n°15

L'an deux mille vingt et un, lundi vingt-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis à Rieux, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt et un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	51
Votants	59
Vote	
Pour	57
Contre	0
Abstention	2

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-Sur-Oust,

Rémi BESLE, délégué de Plessé.

Fabrice SANCHEZ, Maire de MASSERAC, rejoint l'assemblée à 20h14.

Abstentions : Maryse Paris, et Jean-Paul GAUTIER délégués d'ALLAIRE.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE - DEROGATION AU TRAVAIL DOMINICAL SUR LA COMMUNE DE REDON

La présente délibération a pour objet d'approuver la dérogation à la règle du repos hebdomadaire à 6 dimanches au titre de l'année 2022 sur la commune de Redon.

Rapport de Madame Françoise BOUSSEKEY, Vice-présidente,

Dans les établissements de commerce de détail et les concessions automobiles où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés par décision du Maire, prise après avis du Conseil Municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à un seuil de 400 m², lorsque les jours fériés, à l'exception du 1^{er} Mai, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le Maire au titre du présent article, dans la limite de trois.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

VU l'article L.3132-26 du Code du Travail concernant les dérogations au repos dominical dans les commerces de détail pouvant être accordées par le Maire ;

VU la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant les mesures en faveur de certaines catégories de commerces et artisans âgés et notamment son article 3.

CONSIDERANT la réunion de concertation du 13 octobre 2021 avec la ville de Redon, la Chambre de Commerce et de l'Industrie 35 et les représentants des commerçants, qui autorise à déroger à la règle du repos hebdomadaire pour leurs salariés pour l'année 2022 :

Pour les établissements de commerce de détail, (hors boucheries, coiffeurs, magasins de meubles et de camping), les dimanches suivants :

- **16 janvier** (ou le dimanche suivant l'ouverture des soldes d'hiver en cas de modification décidée par le Gouvernement sur les dates des soldes) ;
- **26 juin** (ou le dimanche suivant l'ouverture des soldes d'été en cas de modification décidée par le Gouvernement sur les dates des soldes) ;
- **23 octobre** (Foire Teillouse) ;
- **4, 11, 18 décembre** (Fêtes de fin d'année).

Pour les salariés des concessions automobiles, les dimanches suivants :

- **16 janvier** ;
- **13 mars** ;
- **12 juin** ;
- **18 septembre** ;
- **16 octobre**.

Précise que pour les commerces de détails alimentaires de plus de 400 m², si un jour férié est travaillé (sauf le 1^{er} mai), il est déduit des dimanches dans la limite de trois.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver la dérogation à la règle du repos hebdomadaire à 6 dimanches au titre de l'année 2022 sur la commune de Redon ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 57 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 29/11/2021
Le Président,
Jean-François MARY

4. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

- **Délibération n°16_CC_2021_205 Compte rendu des délégations données par l'assemblée délibérante au Bureau exécutif et au Président**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/11/2021

Délibération n°16

L'an deux mille vingt et un, lundi vingt-neuf novembre à dix-huit heures, se sont réunis à Rieux, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt et un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	51
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil à l'exception de :

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO ;

Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD ;

Christine LE BIHAN, déléguée de Plessé, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE ;

Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU ; Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, donne Pouvoir à Daniel BARRE ;

Yohann MORISOT, délégué de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY ;

Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX ;

Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN ;

Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ;

Jacques POULAIN, Maire de Conquereuil ;

Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-Sur-Oust,

Rémi BESLE, délégué de Plessé.

Secrétaire de séance : Karen LANSON

ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU BUREAU EXECUTIF ET AU PRESIDENT, PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES

La présente délibération a pour objet de prendre acte de la remise du compte-rendu pré-cité.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Conseil communautaire à déléguer une partie de ses compétences au Président et précisant le périmètre de cette délégation ;

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indique que « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant » ;

VU la délibération CC_2020_78 du 15/07/2020, portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau Exécutif ;

VU la délibération CC_2020_77 du 15/07/2020, portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Bureau Exécutif du 8 novembre 2021		
39	ENVIRONNEMENT	Fixation des tarifs 2022 des prestations, travaux et sanctions du service assainissement
40	ENVIRONNEMENT	Fixation des tarifs annexes 2022 liés à la redevance incitative
41	ENVIRONNEMENT	Tarification 2022 des dépôts des non-ménages en déchèteries
42	AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION	Mise à jour du règlement intérieur du bâtiment 3 rue Charles Sillard à Redon
43	AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION	Règlement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
44	CULTURE SPORTS LOISIRS PETITE ENFANCE SANTE AUTONOMIE	Théâtre – Vente de matériel technique à un particulier
45	CULTURE SPORTS LOISIRS PETITE ENFANCE SANTE AUTONOMIE	Modification du règlement des modalités d'admission dans les Multi-accueils communautaires
46	CULTURE SPORTS LOISIRS PETITE ENFANCE SANTE AUTONOMIE	Conservatoire de Musique à Rayonnement Intercommunal, Le 7 - Modification des tarifs diffusion 2021-2022
Décisions du Président		
226	ESS	Avenant 1 au bail rural Elisa CUROT LODEON Ferme de Cranhouët
239	ESS	Convention location hangar Cranhouët Jacques Linot 15072021 au 14072023
246	DEV ECO	Vente d'un parc de 18 vélos
253	ESS	Bail précaire Alec Plauche Grand Hangard Cranhouët du 15.09.2021 au 14.03.2022
265	FINANCES	Fonds de concours Investissement-LANGON-Acquisition locaux
266	FINANCES	Fonds de concours Fonctionnement-PIERRIC-Entretien voirie
267	FINANCES	Fonds de concours Investissement-PIPRIAC-Modernisation voirie
268	FINANCES	Fonds de concours Investissement-PIPRIAC-Rénovation vestiaires multisports
271	HABITAT	Subv. Primo accédant_MORILLON Marius_PIPRIAC_HCB
273	ENVIRONNEMENT	Cession d'un véhicule de la régie déchets (remplace la décision n°245)
274	HABITAT	Subv. Primo accédant_BORDIER Régis_BAINS SUR OUST_HCB
278	DEV ECO	Adhésion plateforme SOLUTION-PARTAGE
281	HABITAT	Subv. Primo accédant_MOREAU Antoine_ST JUST_HCB

285	ENVIRONNEMENT	Cession d'un caisson de déchèterie (remplace la décision n°270)
287	DEV ECO	Bail précaire SAS MARCEAU

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **De prendre acte du compte-rendu, ci-dessus, et des décisions prises en application de l'article L5211-10 du CGCT :**
 - **Par Monsieur le Président ;**
 - **Par le Bureau exécutif du 08 novembre 2021.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 29/11/2021
Le Président,
Jean-François MARY

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h28.

Fait à Redon, le 29/11/2021

« Certifiée conforme »

Le Président

Jean-François MARY

La Secrétaire de Séance

Karen LANSON